



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 13 février 2019
Convocation du 07 février 2019

Envoyé en préfecture le 21/02/2019
Reçu en préfecture le 21/02/2019
Affiché le 21 février 2019
ID : 059-215904897-20190221-DCM130219_2-DE

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 18
Absents Excusés Représentés : 8
Absente excusée : 1

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

M. Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Isabelle BRESSAN – Pascaline VITELLARO – Francis DERIN – Maria IULIANO – Michel COURTECUISE – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – David MORTREUX – Cédric STICKER – Anne-Josèphe RIFFELAERE – Bruno BARCA – Erick CHARTON – Géraldine GUEUDIN.

Etaient absents excusés représentés : M. Mmes Christian LANGELIN représenté par Michel COURTECUISE – Laurent LENNE représenté par David MORTREUX – Monique BOURDEAUDUCQ représentée par Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU représenté par Karine SKOTAREK – Thérèse DELCOURT représentée par Isabelle BRESSAN – Renelle LOLIVER représentée par Geneviève LECLERCQ – Betty VANGAEVEREN représentée par Alain MENSION - Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Etait absente excusée : Mme Solange LA GANGA.

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Exercice 2019.

M. le Maire rappelle qu'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois précédant la présentation et le vote du budget primitif.

Il présente le ROB aux élus qui porte sur :

- les tendances budgétaires pour 2019
- la fiscalité locale
- les emprunts
- les informations financières – Ratios
- les recettes de fonctionnement
- les dépenses de fonctionnement
- les dépenses et orientations d'investissement
- les recettes d'investissement
- le budget annexe : lotissement du Chemin Vert

et les invite à en débattre.

A l'unanimité, les élus actent la présentation et le débat sur le ROB 2019.

L'extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal pour ce point est joint en annexe de la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Maire
Alain MENSION

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission aux services de l'Etat via la télétransmission,
et de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune.
Fait à Raimbeaucourt,
Le
Le Maire,

Alain MENSION

ETRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2019

2. Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2019.

2-1- Tendances budgétaires pour 2019

M. le Maire indique que la gestion 2018 a dégagé un résultat d'exercice de + 770 604,76 € et un résultat de clôture de + 380 584,01 € et que le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2018 s'élèvent respectivement à 577 387,00 € et 274 698,00 €. Ces montants seront repris aux chapitres 13, 20, 21, 23 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

2-1-1 – Fiscalité locale

Il précise qu'en 2018, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 236 364,00 €, soit 37 % des recettes réelles de fonctionnement et rappelle que depuis 2014, les taux des trois taxes locales n'ont pas été modifiés. Ils ne le seront pas non plus en 2019 et resteront donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 20.34 %
- taxe foncière (bâti) : 21.98 %
- taxe foncière (non bâti) : 61.49 %

Il ajoute que pour 2019, le produit attendu n'est pas encore connu, les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat ni le montant des allocations compensatrices, et rappelle que l'Etat a mis en œuvre le dégrèvement de la taxe d'habitation sur trois ans pour 80 % des foyers au titre de leur résidence principale, 2019 étant la deuxième année de dégrèvement.

2-1-2 – Emprunts

M. le Maire explique que le montant de l'annuité s'élève pour 2019 à 294 460 € dont 148 994 € pour le capital (chapitre 16) et 145 465 € pour les intérêts (chapitre 66). Deux nouveaux emprunts sont prévus pour 2019. D'un montant de 1 500 000 €, le premier financera en partie les travaux de construction du lieu multi accueil. Il sera complété, dans un deuxième temps par un prêt-relais d'un montant de 320 000 € avec déblocage de fonds en 2020 dans l'attente de la recette du FCTVA à percevoir.

2-1-3 – Informations financières – Ratios

Il précise que les informations financières et ratios correspondent à la gestion 2018, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	647,62 €
Produit des impositions directes/population	300,45 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	809,59 €
Dépenses d'équipement brut/population	145,17 €
En cours de dette/population	975,60 €
DGF/population	236,21 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,41 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	84,69 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	17,93 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	120,51 %

2-1-4 – Recettes de fonctionnement

M. le Maire indique que la section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit de la fiscalité locale : rappel : les taux des trois taxes locales ne seront pas modifiés et les montants des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices ne sont pas encore communiqués,
- des dotations versées par l'Etat dont les montants ne sont pas encore connus,
- des dotations versées par Douaisis Agglo : pour 2019, l'attribution de compensation de 97 185,00 € et la dotation de solidarité de 123 225 € sont inchangées et l'attribution de compensation au titre de la gestion des ordures ménagères sera de 31 448 €,
- des produits de services, des subventions et/ou participations de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés encore en cours, du revenu des immeubles.

2-1-5 – Dépenses de fonctionnement

Il précise que l'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit et ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2014, 56,58 % (1 749 185,41 €), en 2015 : 54,54 % (1 548 395,02 €) en 2016 : 54,83 % (1 476 637,14 €), en 2017 : 56,08 % (1 583 324,00 €), en 2018 : 53,41 % (1 423 439,29 €) des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2018 : 30,50 % des dépenses réelles)
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 145 465 € en 2019 (2018 : 5.73 % des dépenses réelles)
- des autres charges de gestion courante (en 2018 : 9,44 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SCOT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

2-1-6 – Les dépenses et orientations d'investissement

Pour les dépenses de la section d'investissement, M. le Maire rappelle qu'elles comprennent principalement :

- le montant du capital des emprunts qui sera de 148 994 €
- le montant des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets, d'acquisitions etc.

Pour ce dernier poste, les orientations sont, pour l'essentiel, les suivantes :

- mise en œuvre de la deuxième phase du réaménagement du Centre Bourg/restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS,
- poursuite des travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire Louise Michel,
- implantation d'une clôture en périphérie du restaurant scolaire Louise Michel,
- achèvement de la mise en sécurité informatique mairie/CCAS,
- poursuite de l'étude de réhabilitation de la salle des sports/remise en état du complexe de tennis Lucien Denetière,
- acquisition de l'immeuble situé 139, rue des Sœurs Bouquerel,
- acquisitions diverses qui pourraient s'avérer nécessaires,
- démarrage des travaux de la construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau. Pour cette opération, une autorisation de programme/crédits de paiement – exercices 2019/2020/2021 est proposée au Conseil Municipal (Cf. point n° 5 de la présente réunion).

2-1-7 – Les recettes d'investissement

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont constituées :

- des éventuelles subventions allouées à la commune et de celles qu'elle pourra solliciter
- des taxes d'urbanisme
- du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 89 000,00 €
- du montant alloué par Douaisis Agglo au titre du Fonds de Concours (30 000,00 €)

et elles englobent également le virement à la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recette d'ordre).

2-2 – Budget annexe : lotissement du Chemin Vert

Pour le budget annexe, M. le Maire indique que la gestion 2018 n'a dégagé aucun résultat d'exercice car aucune écriture n'a été passée sur ce budget hormis les écritures d'ordre concernant les stocks. Le résultat de clôture est de + 11 064,25 €, identique à celui de 2017. Rappel : hormis ceux sur lesquels le vestiaire du stade de football est implanté, l'ensemble des lots est vendu. Les travaux de voirie et d'éclairage public sont achevés. De plus, le reste de l'excédent du budget sera transféré au budget primitif de la commune dès que l'opération sera terminée.

Concernant les orientations d'investissement, M. Charton demande des précisions sur l'acquisition de l'immeuble 139, rue des Sœurs Bouquerel et sur la poursuite de l'étude de réhabilitation de la salle des sports/remise en état du complexe de tennis, étude évoquée par M. le Maire lors de la réunion publique organisée au mois de décembre dernier.

Pour l'immeuble, M. le Maire explique qu'il s'agit du garage situé rue des Sœurs Bouquerel et que le propriétaire l'a contacté en vue de sa vente. Le fait de pouvoir y reloger le service technique a été envisagé d'où l'inscription de cette éventuelle acquisition dans les orientations budgétaires d'investissement.

Toutefois et suite à la visite qui a pu être organisée, il a pu être constaté que de nombreux travaux seraient à effectuer comme la réfection complète de la toiture qui actuellement est constituée de tôles Eternit, le changement des chéneaux en périphérie, l'aménagement intérieur pour la transformation complète du garage. De plus, le problème du stationnement des véhicules et du stockage du matériel serait également à régler.

Cette possibilité de relogement du service technique dans cet immeuble sera encore discutée mais à priori, elle n'apparaît pas opportune car au coût d'acquisition, non encore connu à ce jour, il faudra ajouter celui des travaux et du désamiantage qui sera nécessaire.

Concernant la salle des sports et le complexe de tennis, M. le Maire indique que l'étude se poursuit. Des sondages, des essais géotechniques doivent être réalisés pour déterminer la nature, la consistance des sols et fondations.

M. Charton rappelle que lors de la réunion publique, M. le Maire avait indiqué que la salle des sports resterait en place et demande confirmation.

M. le Maire répond que pour le cabinet d'étude, la réhabilitation de la salle des sports peut être envisagée et il souligne l'importance du sondage des sols dont les résultats seront déterminants pour la nature des travaux à entreprendre.

M. Barca pense que l'encours de la dette par habitant qui était de 975,60 € en 2018 va connaître une augmentation en raison de l'emprunt qui va être contracté. Déjà, cet encours est supérieur de 200 € à 250 € à celui d'une commune de même strate démographique et également supérieur à celui des communes avoisinantes. Il souhaite donc faire remarquer que Raimbeaucourt risque de manquer de marges de manœuvre dans les prochaines années et il pense que l'encours de la dette avoisinera les 1 300,00 €/habitant. Il fait aussi remarquer que son propos ne signifie pas que le lieu multi accueil est inutile et qu'il ne faut pas le construire mais qu'il faut avoir conscience de cette augmentation de la dette et qu'il faudra gérer encore plus sérieusement les biens de la commune. Il ajoute que si l'encours de la dette se monte à 1 300 € par habitant, Raimbeaucourt serait dans les 3 300 communes les plus endettées de France.

M. le Maire, qui ne souhaite pas entrer dans cette polémique, rappelle qu'il existe des ratios, qui permettent d'afficher en toute transparence les comptes des communes et qu'ils sont communiqués. Des efforts sont et doivent être effectivement faits pour gérer au mieux la commune, faire des non-dépenses, limiter les dépenses de fonctionnement mais pour M. le Maire, il faut se rendre à l'évidence.

Il fait ainsi remarquer que M. Barca sait pertinemment, d'une part, qu'une commune comme Raimbeaucourt ne peut autofinancer la construction d'un bâtiment, essentiel pour elle, tel que le lieu multi accueil dont le coût s'élèvera à deux millions d'euros hors taxes et d'autre part, que les montants des subventions allouées par les partenaires et l'Etat ont été fortement réduits.

M. le Maire indique que le fait de contracter un emprunt pour la construction de ce bâtiment est un choix politique assumé par la municipalité qui aurait pu aussi ne pas prendre ses responsabilités et laisser les associations et le service technique évoluer dans un bâtiment de plus en plus vétuste, consommateur d'énergie et aujourd'hui en fin de vie.

Sans vouloir porter de jugement, il rappelle que le patrimoine bâti de la commune a été principalement constitué à partir de l'acquisition d'anciennes habitations ou d'un ancien restaurant qui, compte tenu des réglementations et de leur vieillissement, doivent, soit être réhabilités quand cela est possible, soit être remplacés en raison de leur état. Dès lors que chacun des élus s'accorde à penser que le Centre Jacques Brel entre dans cette dernière catégorie, la nécessité d'un nouveau bâtiment apparaît évidente.

M. le Maire rappelle également que le projet lié à la construction d'une maison des associations précédemment initié n'avait pas été suivi d'effet car la municipalité avait jugé, dès les premières estimations que le coût en serait trop élevé. Pour le lieu multi accueil, les associations ont de nouveau été consultées afin d'optimiser et de mutualiser au mieux les espaces et aussi de limiter le plus possible le montant de l'investissement.

Il pense que chacun doit prendre en compte le travail et les réflexions qui sont menées en amont des projets avec comme objectif de préserver au maximum la santé financière de la commune et, qu'actuellement et vu la période difficile, la population attend de ses élus qu'ils soient à la hauteur des enjeux et des difficultés et non pas qu'ils se lancent dans des polémiques qui ne pourraient être que stériles.

M. le Maire précise aussi qu'aujourd'hui, l'objectif est de pouvoir financer cet investissement que la municipalité a souhaité optimiser le plus possible, de parvenir à gérer sainement la commune et de réaliser avec succès la construction du lieu multi accueil.

Concernant les dépenses de la commune, il indique qu'il ne manquera pas de se montrer vigilant même pour les plus minimes avec la recherche du meilleur prix et ce, dans le but de toujours faire des économies.

Plus aucune observation ni demande de précisions n'étant formulées, le Conseil Municipal acte à l'unanimité le fait que le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté et qu'il a fait l'objet d'un débat.